



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

SÉANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit novembre à 15h30, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET , Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Céline DI DOMENICO, Claude CHALVIN, Maurice BERNARD, Alain GASPARINI, Christian RIZZARDI, Christian GUÉNÉ, Martine RAFFORT, Séverine GALBRUN.

Procurations : Yasmine GONAY à Gérard BAKINN
Claire DOMELAND à Christian RIZZARDI

Absentes excusées :

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 20 novembre 2024

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	11
Procuration :	02
Votants :	13

Votes exprimés

- Votes pour : 13
- Votes contre : /
- Abstention : /

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2024

2024_38_DEL

Objet : Décision modificative n°2 au budget principal 2024 du CCAS

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 01 février 2024 adoptant le budget primitif pour l'année 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 25 avril 2024 adoptant la décision modificative n°1 au budget primitif du CCAS pour l'année 2024 ; **Considérant** qu'au regard de l'exécution du budget primitif 2024, il y a lieu de procéder à des réajustements en plus ou en moins, en dépenses et en recettes,

Vu l'ensemble des éléments détaillées ci-dessous,

Concernant la section de fonctionnement :

Fonctionnement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
65	Autres charges de gestion courante	71450,00	74	Dotations et participations	62 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 000,00	75	Autres produits de gestion courante	11450,00
		73 450,00			73 450,00

Chapitre 65 : Charges de gestion courante : + 71 450 € :

- 60 000 € Subvention complémentaire versée en soutien à l'EHPAD incluant les crédits en vue de l'organisation du repas de fin d'année
- 11 450 € régularisation du compte anormalement débiteur suite à la demande du Service de Gestion Comptable

Chapitre 042 – Opération d'ordre : une somme de 2 000 € est ajoutée en dépenses correspondant à la hausse de la dotation aux amortissements

Chapitre 74 – dotations et participations : + 62 000 € :

- 60 000 € de subvention complémentaire versée par la commune en vue de soutenir financièrement l'EHPAD. Ce montant sera versé au mois de décembre 2024
- 2 000 € de régulation d'une subvention de la CAF dans le cadre de la CTG 2023

Chapitre 75 – Recettes de gestion courante : + 11 450 €

- 11 450 € régularisation du compte anormalement débiteur suite à la demande du Service de Gestion Comptable

Concernant la section d'investissement :

Investissement					
CHAP	LIBELLE	DEPENSES	CHAP	LIBELLE	RECETTES
21	Immo corporelles	2 000,00	040	Opérations d'ordre entre sections	2 000,00
		2 000,00			2 000,00

Chapitre 040 – Opération d'ordre : une somme de 2 000 € est ajoutée en recette correspondant à la hausse de la dotation aux amortissements

Chapitre 21 – immobilisations corporelles : ajout de 2 000 € de dépenses

Vu les éléments exposés ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 ci-après :
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation, Madame la Vice-Présidente de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

ANNEXE(S) :

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Président du CCAS,

Guy GENET